



COMMUNIQUÉ

portant passage du territoire en CÓDIGO ROJO

Objet : élévation du niveau d'alerte, fouille obligatoire, militarisation de la zone et consignes à la population

Vu le décret CP-2026-001 du 11 septembre 2026 portant organisation du Gouvernement de Cayo Perico, notamment ses articles 3 et 5 ;

Vu le décret CP-2026-002 du 14 septembre 2026 portant registre officiel des actes et souveraineté normative de Cayo Perico, notamment ses articles 1er et 6 ;

Vu le code de lois de Cayo Perico et les niveaux d'alerte arrêtés par le Haut-Commandement de la Milice de Cayo Perico ;

CONSIDÉRANT que la sûreté du territoire, de ses habitants et de ceux qui y travaillent est la première charge du Gouvernement ;

CONSIDÉRANT qu'une menace caractérisée pèse sur l'île et justifie des mesures que le niveau d'alerte antérieur ne permettait pas ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Gouvernement de porter ces mesures à la connaissance de tous, afin que nul ne les découvre au moment d'y être soumis ;

LE GOUVERNEUR DE CAYO PERICO COMMUNIQUE

LE TERRITOIRE EST PLACÉ EN CÓDIGO ROJO

Le Haut-Commandement de la Milice de Cayo Perico a élevé le niveau d'alerte du territoire à **CÓDIGO ROJO**. La mesure prend effet dès la publication du présent communiqué et s'applique à l'ensemble de l'île et à ses eaux.

La menace est élevée. La fouille devient obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le territoire, la Milice patrouille armes à la main, et la zone est militarisée.

CE QUE CELA CHANGE POUR TOUS

La fouille n'est plus réservée aux personnes suspectées : elle est systématique. Elle vise toute personne présente sur l'île, quels que soient son visa, sa maison ou la durée de son séjour, et peut être renouvelée autant de fois que la Milice l'estime nécessaire.

Les agents de la Milice de Cayo Perico sont autorisés à patrouiller et à procéder aux contrôles arme à la main. Cette posture n'est pas une menace adressée aux habitants, elle est la conséquence du niveau d'alerte.

Communiqué du 17 septembre 2026, suite

La zone est militarisée. Les rassemblements, les survols et les stationnements peuvent être dispersés ou interdits sur simple instruction d'un agent, et l'accès à certains secteurs peut être fermé sans préavis.

Le refus de fouille, l'entrave à un contrôle et la présence d'une arme non autorisée sont, sous ce niveau d'alerte, traités avec la plus grande fermeté. La détention d'une arme à feu illégale relève du CP-M14, l'entrave du CP-M5.

CE QUI DEMEURE OUVERT

L'île n'est pas bouclée. **Le pont reste ouvert.** Les entrées et les sorties y demeurent possibles aux conditions habituelles de douane et de visa, la fouille s'ajoutant au contrôle, et les entreprises de l'île poursuivent leur activité. Le bouclage complet du territoire relève du CÓDIGO SOMBRA, qui n'est pas déclaré à ce jour.

Le secours aux personnes n'est jamais suspendu. Les services de santé de Cayo Perico interviennent librement, de jour comme de nuit, et les personnels de secours ne sont pas retardés par les contrôles.

ACCÈS DES AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS

En application de l'article 6 du décret CP-2026-002, les accréditations délivrées aux agents publics étrangers sont rapportées pour la durée du CÓDIGO ROJO, à l'exception des EMS. Aucune nouvelle accréditation n'est délivrée tant que le niveau d'alerte est maintenu.

L'agent qui se présente sans accréditation se voit refuser l'accès. Celui qui se trouve sur l'île est escorté par la Milice jusqu'au point de sortie le plus proche.

Les EMS ne sont pas concernés. Ils accèdent librement au territoire pour la durée de leurs interventions, de jour comme de nuit, et ne sont retardés par aucun contrôle. Ils n'exercent sur l'île aucune mission de police.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DEMANDE À CHACUN

Présentez vos papiers sans qu'on ait à vous les demander deux fois. Gardez les mains visibles lors d'un contrôle. Ne dégagez aucune arme, même détenue régulièrement, en présence d'un agent. Signalez au poste de contrôle le plus proche tout comportement, tout véhicule ou tout matériel qui vous paraît anormal.

Les patrons des maisons de l'île sont invités à tenir leurs établissements ouverts et à signaler à la Milice toute présence inhabituelle. Le Gouvernement n'attend de personne qu'il se substitue à ses agents, seulement qu'il ne leur cache rien.

DURÉE ET LEVÉE

Le CÓDIGO ROJO est maintenu jusqu'à nouvel ordre. Le Gouverneur et le Haut-Commandement de la Milice en réexaminent l'opportunité aussi souvent que la situation l'exige.

La levée du niveau d'alerte, comme son élévation au CÓDIGO SOMBRA, fera l'objet d'un communiqué publié au Journal officiel. Aucune annonce faite par un autre canal n'engage le Gouvernement.

Tant qu'aucun communiqué de levée n'est publié, le **CÓDIGO ROJO demeure en vigueur**, quelle que soit l'accalmie constatée sur le terrain.

Fait à Cayo Perico, le 17 septembre 2026



Adam Cole

Gouverneur de Cayo Perico